



## Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté - N° 351- avril 2018

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes).

Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'expéditeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es.

**Blog :** <http://marchemondialedesfemmesfrance.org/>

**Facebook :** [www.facebook.com/marchemondialedesfemmes2015](http://www.facebook.com/marchemondialedesfemmes2015)

---

### SOMMAIRE

- 1 - 24 avril, Appel à l'action internationale : 24 heures d'action solidaire féministe autour du Monde - Marche Mondiale des Femmes - Page 1
- 2 - Afrin - Construisons la résistance ! - #StopTurkishFemicideInAfrin - Page 2
- 3 - Avec les travailleuses domestiques du Guatemala, exigez que leur gouvernement respecte leurs droits ! - Page 3
- 4 - Chypre assouplit sa législation sur l'avortement - lefigaro.fr - Page 4
- 5 - En Hongrie, on apprend que « les garçons et les filles n'ont pas les mêmes aptitudes intellectuelles » - nouvelobs.com - Page 5
- 6 - Avec les personnes prostituées, contre le système proxénète ! - Collectif Abolition 2012
- 7 - Deux ans après la promulgation de la loi : Accélérer la lutte contre le proxénétisme et l'accompagnement des personnes prostituées - Haut Conseil à l'Egalité - Page 8
- 8 - La régression sociale en cours touche d'abord les femmes - Appel collectif
- 9 - Projet de loi renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes : le HCE propose des amendements - Page 9
- 10 - IVG : « Est-ce véritablement nécessaire de relancer un débat ayant déjà déchiré notre société ? » - Virginie Ballet - libération.fr - Page 10
- 11 - Nantes va ouvrir un centre pour les femmes battues unique en France - Page 11
- 12 - L'affaire Cantat : Révélatrice des violences faites aux femmes - Les Effronté-e-s - Page 12
- 13 - Violences sexuelles dans le sport : les raisons de l'omerta - WWW.lejdd.fr - Page 12
- 14 - Femen Riot Party, 10 years anniversary - Paris - 19 avril - Page 14
- 15 - Caféminisme Les Effronté-e-s : « L'hétéronormativité » - 28 avril - Page 14
- 16 - Colloque : « 1968-2018 les MaiS des féministes... luttes des groupes femmes d'entreprises et des commissions syndicales » - Collectif national Droits des Femmes - 5 mai - Page 15
- 17 - Concert à la Maison des Femmes de St Denis - 3 mai - Page 15
- 18 - Livre : Mon MLF - Marie-Jo Bonnet - Page 15
- 19 - Livre : « Le ventre des femmes : capitalisme, racialisation, féminisme » - Françoise Vergès
- 20 - Livre : « Pour une théorie féministe du politique » - Eleni Varikas - Page 16
- 21 - Théâtre : L'histoire de la princesse - de Sonia Ristic - Paris - 11 avril au 16 mai - Page 17

---

### INTERNATIONAL

#### 1 - 24 avril, Appel à l'action internationale : 24 heures d'action solidaire féministe autour du Monde - Marche Mondiale des Femmes

En 2015, dans le contexte de La quatrième action internationale de la MMF, nous avons décrété que le 24 avril serait un jour de solidarité et d'action mondiale pour se souvenir des martyrs du quotidien et réfléchir au travail des femmes dans les dynamiques de l'économie mondiale. Nos

réflexions et analyses politiques dans les différents endroits où nous nous mobilisons et construisons nos luttes, nous font parvenir à la conclusion que les phénomènes comme celui du Rana Plaza sont partout et se manifestent de diverses manières.

Les mobilisations de cette année autour du 8 mars, ont été des façons pour les mouvements de femmes d'attirer encore une fois l'attention sur le travail des femmes et leurs contributions à l'économie mondiale. L'appel à une grève générale a été massivement suivi par de nombreux mouvements, groupes de femmes et alliances syndicales, pour montrer que le travail des femmes compte, et dénoncer les diverses formes d'exploitation et d'inégalité.

A l'approche d'un nouveau 24 avril, nous, les femmes de la marche mondiale des femmes, nous réaffirmons notre lutte, nous dénonçons le système patriarcal-capitaliste qui par la division sexuelle du travail crée, maintient et perpétue l'inégalité en soumettant les femmes au travail de reproduction et en même temps rend invisible ce travail et le disqualifie dans la sphère économique au sens large. C'est ce travail de reproduction et de soin qui génère, reproduit et maintient la vie et toutes les autres dynamiques de la société et de l'humanité. Au contraire, le système capitaliste et patriarcal s'approprie la force de travail des femmes et dans plusieurs cas emballe et mercantilise ce travail pour promouvoir ses profits.

Le système capitaliste a créé la crise et la récession. Dans ces circonstances, nous assistons à l'affaiblissement de l'état et la perte de son rôle de gardien des politiques publiques et de garant de l'accès aux services de santé, éducation, transports, assainissement et sécurité sociale des citoyens et particulièrement des femmes. D'un autre côté, nous assistons au renforcement du pouvoir des entreprises qui prennent le contrôle des institutions et des services à travers la privatisation. Ces entreprises réduisent les services au minimum et en même temps les vendent très chers. La majorité de la population et particulièrement les femmes, se retrouve dépourvue de l'exercice de ses droits basiques.

Nous sommes dans un moment où le capitalisme impérialiste avance, avec les formes modernes de colonisation des peuples et de leurs territoires : les accords de libre-échange et les mégaprojets d'investissements promeuvent l'invasion des territoires, l'exploitation et la mercantilisation de la nature et des systèmes de terres, eaux et forêts. Ils détruisent les modes de vie, les cultures et les savoirs des peuples locaux. Pour le capitalisme, tout a un prix et tout peut être substitué, mais nous savons que ce n'est pas le cas !

Ils créent de la discorde, ils fomentent des guerres et rendent la vie locale impossible. Le nord s'est développé grâce au colonialisme impérialiste et aujourd'hui il utilise les mêmes stratégies pour se sauver de la crise qu'il a créée. Les personnes sont obligées de migrer de la campagne à la ville, ou de la ville à d'autres pays à la recherche de sécurité et de meilleures conditions de vies. Mais souvent les femmes tombent dans des réseaux d'extorsion, de trafic sexuel, de travail forcé, d'esclavage et se retrouvent dans des impasses. Ce qui représente un coût de production bas en Asie, en Afrique et en Amérique latine, représente un coût élevé et la destruction de la vie des femmes, ainsi que la destruction de l'environnement et de l'humanité.

Ce système patriarcal, capitaliste et colonialiste ne s'organise pas seulement pour affaiblir l'état mais détruit aussi toutes les autres formes d'organisation démocratique qui défendent le bien commun.

C'est pourquoi, nous, la Marche Mondiale des Femmes, en ce 24 avril 2018, nous nous mobiliserons pour réaffirmer nos luttes en défenses des systèmes qui maintiennent la vie et la valorisation de notre travail comme une partie centrale de l'économie et de tous les systèmes qui garantissent la durabilité de la vie. Nous défendons les valeurs de coexistence et de solidarité entre les femmes, entre les femmes et les hommes, et entre les êtres humains et la nature.

Nous faisons appel aux militantes de la Marche Mondiale des Femmes, aux groupes, organisations et mouvements alliés, pour mettre en place, le 24 avril, de 12h à 13h, un acte politique en défense du

travail et d'une économie juste, où les droits des femmes seront respectés ; Ainsi, nous serons unies pendant 24 heures, autour du monde.

Tant que toutes les femmes ne sont pas libres, nous serons en marche !

## **2 - Afrin - Construisons la résistance ! - #StopTurkishFemicideInAfrin**

Notre ville d'Afrin est aujourd'hui connue du monde entier en raison des attaques de l'armée turque soutenue par des groupes djihadistes. Elle est également connue grâce à la résistance du peuple contre l'occupation fasciste. Afrin est devenue le symbole de la révolution des femmes et du peuple, le symbole d'une démocratie multiculturelle. Depuis les débuts de l'histoire humaine, Afrin et sa nature ont joué un rôle central dans le développement des vertus humaines guidées par les femmes, telles que l'agriculture, la vie sociale et la solidarité. La première révolution des femmes s'est déroulée sur ces terres.

L'oppression masculine conduisit à la première rupture entre le corps, la culture et l'existence des femmes dans la société. La terre et les valeurs des Déesses-Mères Taratha et Ishtar furent pillées et occupées. Comme nous pouvons en témoigner aujourd'hui, l'homme oppresseur et ses armées d'occupation souhaitent la subordination des femmes, de la société et de la nature en imposant leur culture du viol, de l'assimilation et de l'esclavage. Mais la résistance des femmes et de la société ne pourra jamais être annihilée.

Avec la révolution du Rojava, les femmes se sont levées contre ces systèmes d'atrocités. Avec leur résistance contre les dominations de l'Etat-Nation et les massacres commis par les groupes djihadistes comme Daech et Al-Nosra, petit à petit, la terre de Syrie du Nord, la terre des déesses-mères Taratha, Atargatis et Ishtar fut défendue et libérée de l'occupation. Depuis 2011, les femmes ont eu un rôle décisif dans la création du système démocratique et écologique auto-administré du Rojava et dans la révolution des femmes. Cette dernière amène l'espoir et est devenu un exemple pour les femmes et les peuples du monde entier. Dans le but de défendre cet espoir d'une vie libre des agressions fascistes, des femmes de différentes régions du monde se sont rendues au Rojava, comme la combattante des YPJ Hêlîn Qereçox (Anna Campbell) de Grande-Bretagne et la camarade Lêgerîn Çiya (Alina Sanchez) d'Argentine. Avec amour et une croyance profonde, elles ont donné leur vie pour défendre Afrin et cette deuxième révolution des femmes.

Le 20 janvier 2018, l'attaque génocidaire de l'Etat turc fasciste et de ses djihadistes a débuté dans le canton d'Afrin. Ces attaques continuent encore aujourd'hui et ce dans une extrême violence. Des centaines de personnes - femmes, hommes, enfants et personnes âgées - furent blessées et tuées dans les bombardements des villes et des villages. Les maisons, écoles, hôpitaux, infrastructures telles que le barrage de Meydan Ke, champs, lieux sacrés et sites historiques furent touchés et détruits par les attaques de l'armée turque. Les occupants ont pillé nos maisons et nos terres. Tout type de torture, meurtre, viol et assimilation furent commis contre les femmes et la société.

Avec leurs politiques et leurs commerces d'armement, les Etats européens, la Russie et les Etats-Unis supportent ces agressions de l'Etat turc. En particulier, l'alliance entre la Russie et le régime fasciste turc ont permis les massacres d'Afrin. Avec leur silence, les institutions internationales comme l'ONU et l'Union Européenne ont autorisé ces crimes contre l'humanité. En tant que femmes d'Afrin, nous condamnons ces politiques déloyales, ces alliances entre forces d'Etat et nous n'oublierons jamais !

Menacées de génocide à grande échelle, le 18 mars, avec environ 200 000 habitant.es d'Afrin, nous nous sommes vues obligées de quitter nos terres. Depuis, nous vivons dans des conditions très difficiles - sans aucune aide, ni protection d'institutions internationales. Nous sommes déterminées à bâtir notre résistance et notre lutte jusqu'à ce que nous ayons libéré Afrin de nouveau contre l'occupation fasciste de l'Etat turc. Avec cet objectif, nous annonçons la deuxième étape de notre campagne « Women Rise Up For Afrin ».

Dans la lignée de la première étape de cette campagne, à travers la résistance et les actions des femmes à travers le monde entier, la vérité à propos du système oppressif et le caractère fasciste de l'Etat turc et de son occupation a été révélée. Sous le slogan « Women Rise Up For Afrin », dans différents pays et régions du monde, des femmes ont organisé des manifestations, peint des fresques, pris des photos, fait du théâtre de rue et de nombreuses autres actions créatives pour rendre visible notre lutte.

Maintenant, il est nécessaire de réunir toutes nos forces et notre volonté pour la libération d'Afrin et la défense de la révolution des femmes, pour nous battre et gagner. Nous devons faire pression sur les organisations internationales et les Etats pour que ces institutions prennent leur responsabilité dans le cadre des lois universelles et interrompent ce génocide de la culture, du peuple et des femmes d'Afrin.

*Nos objectifs et exigences :* L'ONU, les institutions internationales et les organisations des Droits de l'Homme doivent assumer leur responsabilité pour assurer la sécurité et les besoins humains du peuple d'Afrin !

L'occupation de l'Etat turc doit prendre fin. Le retour du peuple d'Afrin sur ces terres libérées de l'occupation doit être protégé et assuré par la communauté internationale !

Tous les responsables et auteurs de crimes contre l'humanité tels que l'occupation, le viol, le meurtre, le pillage et le féminicide doivent être reconnus coupable devant une cour internationale !

Nous appelons toutes nos sœurs et camarades, toutes les femmes du monde : Femmes, levez-vous ! Ensemble, nous bâtissons notre résistance pour la libération d'Afrin et la victoire de la révolution des femmes ! Contre le fascisme et le féminicide, construisons l'unité des femmes et diffusons la révolution des femmes partout ! Partout Afrin - Partout Résistance !

### **3 - Avec les travailleuses domestiques du Guatemala, exigez que leur gouvernement respecte leurs droits !**

Ranger, cuisiner, nettoyer, repasser, garder les enfants, prendre soin de personnes âgées ou malades... La liste est longue. Les travailleuses domestiques effectuent un travail souvent pénible et sous-rémunéré. Elles se trouvent en marge de la législation car elles interviennent dans la sphère privée, ce qui laisse libre cours à toute forme d'abus et de violences physiques, verbales, économiques.

Un travail invisible : Ce travail, largement dévalorisé est pourtant indispensable à l'économie du pays et au bon fonctionnement de la société. Il existe 242 000 travailleurs-ses domestiques au Guatemala. Ce chiffre reste sous-évalué car la plupart d'entre elles n'ont pas de contrat de travail. Cachées par l'économie informelle elles le sont d'autant plus qu'elles sont souvent logées directement dans la maison de leur employeur.

Elles n'ont pas de salaire minimum et ne bénéficient que très rarement d'une protection sociale, car peu de familles acceptent de les y affilier. Elles sont donc obligées de travailler lorsqu'elles sont malades et risquent de perdre leurs revenus et leur emploi si elles tombent enceintes. Par conséquent un grand nombre d'entre elles décident de ne jamais se marier ni d'avoir d'enfants. Leurs conditions de travail s'apparentent souvent à de l'esclavage.

*Signer la pétition :*

[https://agir.actionaid.fr/prendre-soin-des-autres-cest-navoir-aucun-droit/?segment=1&utm\\_source=P397DF0418\\_EMAIL1\\_ND&utm\\_medium=social&utm\\_campaign=P397](https://agir.actionaid.fr/prendre-soin-des-autres-cest-navoir-aucun-droit/?segment=1&utm_source=P397DF0418_EMAIL1_ND&utm_medium=social&utm_campaign=P397)

### **4 - Chypre assouplit sa législation sur l'avortement - lefigaro.fr**

Le Parlement chypriote a réduit aujourd'hui les contraintes imposées aux femmes pour avorter, après des années de débats dans ce pays de l'Union européenne disposant d'une des législations les plus strictes en la matière. Le projet de loi modifiant le Code pénal a été adopté avec 33 voix pour,

huit contre et cinq abstentions. Jusqu'à présent, les avortements étaient légaux seulement dans certaines circonstances.

Deux médecins devaient notamment certifier que la grossesse posait des risques pour la santé physique ou psychologique de la femme. Les amendements votés permettent désormais à une femme de mettre fin à une grossesse dans un délai de 12 semaines, sans justifier d'un risque pour sa santé. Elle devra tout de même consulter un médecin. Le délai est prolongé à 19 semaines notamment dans les cas de viol ou d'inceste. "Notre intention est d'immédiatement décriminaliser l'interruption volontaire de grossesse", a déclaré à l'AFP Stella Kyriakides, présidente du comité parlementaire sur l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, avant le vote.

Les modifications législatives visent à "garantir le droit incontestable des femmes à faire des choix libres et informés", a ajouté la députée, une des principales promotrices de la nouvelle législation. En cas de grossesse résultant d'un viol, les femmes n'auront plus besoin de produire une confirmation de la police, selon l'un des amendements, mentionne Mme Kyriakides. À Chypre, où l'avortement est un sujet sensible, l'influente église orthodoxe s'oppose depuis toujours à sa décriminalisation. Même si les poursuites en justice sont rares, les médecins opéraient souvent dans une zone grise.

En octobre dernier, l'arrestation d'une femme ayant obtenu un avortement dans un clinique privée, et du médecin, avait suscité la polémique. Cet incident a mis en lumière la nécessité d'aller de l'avant avec la nouvelle proposition législative, commente Mme Kyriakides. Selon les législateurs, l'adoption de cette loi, qui avait été présentée en 2015, est un premier pas vers une pleine décriminalisation. Une proposition législative plus complète, incluant des dispositions sur l'éducation sexuelle et la prévention, devrait être présentée dans environ deux mois, selon Mme Kyriakides.

Il n'existe pas de données fiables sur les avortements à Chypre, mais des femmes se tournent vers cette pratique clandestinement, avance-t-elle. Pour Afroditi Elisseou, présidente de la Société de gynécologie et d'obstétrique de Chypre, l'assouplissement de la loi est une bonne mesure. "On ne peut pas imaginer qu'une seule femme se mette en danger parce qu'elle était si désespérée qu'elle a avorté avec des méthodes illégales", souligne-t-elle.

## **5 - En Hongrie, on apprend que « les garçons et les filles n'ont pas les mêmes aptitudes intellectuelles » - nouvelobs.com**

Dans leur manuel scolaire de sciences naturelles, les collégiens hongrois apprennent désormais que "les garçons et les filles (...) n'ont pas les mêmes capacités physiques et aptitudes intellectuelles". Et dans le livre destiné aux nouveaux cours de morale obligatoire, ils se voient avertis qu'avoir des relations sexuelles hors mariage est un péché".

Les écoliers rêvassent sur des illustrations qui réduisent la femme à son foyer, ils apprennent par cœur des poèmes et des chansons célébrant la mère traditionnelle, écoutent des histoires où l'épouse qui ne fait pas briller sa maison comme un sou neuf est punie par son mari.

"Les femmes sont bonnes pour la cuisine, leur rôle c'est de s'occuper de la maison et de faire des enfants."

Voilà la vision de la femme que promeut le gouvernement conservateur et nationaliste du premier ministre Viktor Orban, résume la militante des droits des femmes Julia Spronz. Son ONG, PATENT, nage à contre-courant de la politique gouvernementale dans un climat de plus en plus hostile en promouvant l'égalité entre les sexes. Elle a ainsi créé un blog sur l'éducation sexuelle destiné aux ados pour contrecarrer la propagande des manuels scolaires. "Mais il devient de plus en plus évident que pour ce gouvernement les femmes sont inférieures aux hommes", accuse-t-elle.

Alors qu'à Bruxelles on a regardé avec effarement l'homme fort de Budapest piétiner la liberté de la presse et l'indépendance de la justice, on a moins prêté attention à son projet de redéfinition de

la place de la femme. C'est pourtant un axe central de la société libérale, bâtie sur des valeurs nationalistes et conservatrices, qu'il a entrepris de construire sur les marches orientales de l'Union européenne depuis son arrivée au pouvoir en 2011. Un programme au long cours qui a vraisemblablement encore de beaux jours devant lui, si l'on en croit les sondages le donnant vainqueur des élections législatives de ce dimanche.

## TEXTES

### **6 - Avec les personnes prostituées, contre le système prostitueur ! - Collectif Abolition 2012**

Deux ans après l'adoption de la loi visant au renforcement de la lutte contre le système prostitutionnel et à l'accompagnement des personnes prostituées, les 60 associations de lutte contre les violences sexistes et sexuelles du collectif Abolition 2012 lancent une mobilisation nationale, avec les personnes prostituées, pour l'accès aux droits et la sortie de la prostitution. Des rassemblements se dérouleront dans plusieurs villes de France les 12 et 13 avril (voir liste ci-dessous).

Deux ans après le 13 avril 2016, l'heure ne peut être qu'à un bilan d'étape : à plusieurs égards, cette loi-cadre commence seulement à être mise en œuvre. 55 personnes bénéficient aujourd'hui d'un parcours de sortie de la prostitution, assorti le cas échéant d'un titre de séjour permettant de travailler et d'une allocation financière. Tous les acteurs réunis au niveau départemental dans les commissions de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains se retrouvent engagés à leurs côtés pour les soutenir dans ces parcours. Par ailleurs, plus de 2000 «clients» ont été verbalisés et des stages de responsabilisation ont été organisés dans 4 départements (voir communiqué Abolition 2012 du 29 mars ci-dessous).

C'est un début prometteur qui montre que la loi est un outil qui fonctionne. Nous demandons que le Gouvernement et le Président de la République s'engagent à présent à aller plus loin dans la mise en œuvre de la loi, pour que les milliers de personnes qui souhaitent avoir accès à ces nouveaux droits le puissent.

En se mobilisant pendant près de sept années en soutien de l'adoption de la loi du 13 avril 2016, les associations abolitionnistes et féministes ont permis que s'ouvrent de nouveaux droits pour les personnes prostituées et victimes de la traite des êtres humains :

- Abrogation du délit de racolage ;
- Extension de la possibilité d'indemnisation des victimes ;
- Automatisation de l'octroi du titre de séjour pour les victimes qui coopèrent avec la police ;
- Accès à des parcours de sortie de la prostitution ;
- Accès à des autorisations provisoires de séjour (même sans coopération policière) avec permis de travailler et à une allocation spécifique ;
- Accès prioritaire au logement ;
- Création d'une circonstance aggravante pour toute violence à l'encontre d'une personne prostituée
- Coordination de l'ensemble des acteurs/trices au sein des commissions départementales.

Ce sont nos associations d'accompagnement quotidien des personnes prostituées et des victimes de violences sexuelles et sexistes qui ont porté cette mobilisation historique.

Avec le mouvement #MeToo et l'engagement du Président de la République qui a décidé de faire de l'égalité femmes-hommes la grande cause du quinquennat, il est inimaginable que la voix des personnes prostituées ne soit pas entendue, que tous les moyens ne soient pas mis en œuvre pour l'application effective de la loi. Si nous continuons à nous mobiliser aujourd'hui, c'est que nous voulons qu'un maximum de personnes puissent avoir accès à ces nouveaux droits.

De leur côté, ceux qui s'opposent de façon dogmatique à la loi au nom de la reconnaissance idéologique du «travail du sexe» n'ont rien obtenu pour les droits des personnes. Aujourd'hui, au

lieu de s'emparer de la loi et de se mobiliser pour que les personnes en prostitution puissent obtenir ces droits, ils se contentent d'empêcher qu'elle puisse produire des effets. A leurs yeux, ce serait à cause de la loi et depuis sa mise en œuvre (très partielle par ailleurs) que la prostitution serait soudainement devenue un monde de violences, d'exploitation et d'abus par les clients de la prostitution.

Ce qu'ils proposent - légalisation ou dépénalisation du travail du sexe, ce qui revient au même - a pourtant fait la preuve à travers le monde de son échec. Les législations allemande et néerlandaise de dépénalisation du proxénétisme et d'impunité pour les acheteurs de sexe, au nom de la « légalisation du travail du sexe » ont lourdement échoué à mieux protéger les personnes prostituées, et ont au contraire favorisé l'exploitation sexuelle des êtres humains.

Face à cette attitude, nous affirmons aujourd'hui que la loi est bonne, et qu'il faut qu'elle soit mise en œuvre pleinement.

C'est pourquoi nous réitérons notre appel au Gouvernement en faveur d'une mise en œuvre pleine et entière, et sur tout le territoire, de l'ensemble des dispositions prévues par la loi française, et notamment :

- Engager les préfet.es qui ne l'ont pas encore fait à mettre en place au plus vite une commission départementale de lutte contre le système prostitutionnel dans leur département ;
- Engager l'ensemble des procureur.es à rendre effective l'interpellation des clients prostitueurs et à mettre en place les stages de responsabilisation prévues par la loi ;
- Garantir que les nouveaux droits établis par la loi du 13 avril 2016 ne soient pas remis en question par d'autres politiques (migratoire, budgétaire) ;
- Garantir notamment que le statut de victime de la prostitution, du proxénétisme et de la traite des êtres humains et le droit afférent d'obtenir un titre de séjour de protection, avec accès au marché du travail, priment sur toute autre considération et politiques préfectorales ;
- Augmenter les moyens des associations de soutien aux personnes prostituées et aux victimes de violences sexuelles sous toutes leurs formes afin de leur donner les moyens effectifs d'accompagner les victimes dans leur accès aux droits ;
- Interdire l'adoption d'arrêtés municipaux qui contreviennent à l'esprit de la loi en maintenant une forme de répression à l'encontre de personnes prostituées ;
- Accélérer la mise en place de formations spécifiques à destination de tou.te.s les professionnel.le.s ;
- Garantir l'application de la loi française en matière de proxénétisme, y compris sur Internet ;
- Déclencher, comme le prévoit la loi, un plan national de prévention des risques prostitutionnels et d'éducation à une sexualité égalitaire.

## **7 - Deux ans après la promulgation de la loi : Accélérer la lutte contre le proxénétisme et l'accompagnement des personnes prostituées - Haut Conseil à l'Egalité**

Le 13 avril 2018 marque les deux ans de la promulgation de la loi visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées. Le Haut Conseil à l'Egalité a salué et porté les dispositions prévues par cette loi, à savoir : l'abrogation du délit de racolage, la mise en œuvre de nouveaux droits pour les personnes qui souhaitent sortir de la prostitution (titres de séjour, accès prioritaire au logement, indemnisation...) et la pénalisation de l'achat d'actes sexuels. Grâce à cette loi, ce ne sont plus les personnes prostituées qui sont poursuivies mais bien les clients, qui alimentent le système prostitutionnel.

Depuis 2016, la honte change progressivement de camp : plus de 2000 «clients» ont été verbalisés et des stages de responsabilisation ont été organisés dans 4 départements et 55 personnes bénéficient aujourd'hui d'un parcours de sortie de la prostitution.

Le HCE se félicite des débuts prometteurs de l'application de cette loi et appelle à accélérer sa



mise en œuvre, notamment via :

- L'augmentation des moyens financiers et humains alloués aux associations spécialisées qui accompagnent les victimes ;
- La généralisation des commissions départementales sur tout le territoire ;
- Le renforcement de la lutte contre le proxénétisme, y compris sur Internet, comme le recommandait le HCE dans son rapport « En finir avec l'impunité des violences faites aux femmes en ligne : une urgence pour les victimes » ;
- La formation de l'ensemble des professionnel.le.s ;
- Le lancement d'un plan national à destination des jeunes de prévention des risques prostitutionnels et d'éducation à une sexualité égalitaire.

« La prostitution est une des manifestations les plus exacerbées des violences faites aux femmes. Ses victimes doivent être pleinement considérées dans la grande cause nationale de l'égalité entre les femmes et les hommes portée par le Président de la République » rappelle Danielle Bousquet, Présidente du HCE.

## **8 - La régression sociale en cours touche d'abord les femmes - Appel collectif**

Sur tous les fronts, le gouvernement organise le recul de l'État social avec le dépérissement des services publics, des systèmes de solidarité assurés par la Sécurité sociale et avec le démantèlement des droits du travail. Cette évolution avait certes commencé lors des précédents quinquennats, mais elle franchit aujourd'hui un saut qualitatif. Dans la Fonction publique, outre la disparition du statut, il est prévu notamment la suppression de 120 000 postes, alors que le personnel est déjà insuffisant pour assurer les missions de service public et répondre aux besoins sociaux, en particulier dans l'éducation, la santé, les établissements pour personnes âgées, la justice. Les rémunérations y sont à nouveau gelées, alors que les fonctionnaires ont déjà perdu près de 9 % de pouvoir d'achat depuis 7 ans. C'est une perte très sensible pour les catégories du bas de l'échelle des salaires, où la proportion de femmes est très forte.

Si bien entendu toute la population est impactée par la régression en cours, les femmes le sont à double titre et ce, de manière structurelle. D'abord, en tant que principales salariées de ces secteurs : elles représentent plus de 60 % des effectifs du secteur public (la SNCF avec seulement 22 % de femmes est une exception) ; la suppression des postes, déjà initiée par les gouvernements précédents, a des conséquences importantes, avec une intensification du travail et des pressions, une flexibilité accrue, un stress croissant, qui affectent la santé physique et mentale des salarié.es. La situation est devenue critique, en particulier dans les secteurs les plus féminisés (secteur social, santé, hôpitaux, établissements pour personnes âgées, agences pour l'emploi, etc.). Les personnels sont souvent à bout, de plus en plus démunis face à une demande qu'ils déplorent ne pas satisfaire convenablement.

Ensuite, les femmes sont pénalisées en tant que principales bénéficiaires et usagères des services publics. Ce sont elles en effet qui assument très majoritairement le rôle de responsable principale de la famille, de l'éducation et la santé des enfants, des soins aux proches. Lorsque ferment des services hospitaliers, des maternités de proximité, lorsque le montant des prestations sociales est gelé, ce sont les femmes qui se heurtent à des difficultés encore accrues. Avec la fermeture de nombreux centres pratiquant les IVG, c'est aussi le droit à l'avortement qui s'avère concrètement menacé. Dans les Ehpad, les mobilisations récentes témoignent d'une situation intenable pour les salariées (aides-soignantes, ...) mais aussi pour les résidents, en majorité des résidentes. L'amélioration des conditions de travail et la reconnaissance des qualifications sont vitales pour assurer dignement les soins auprès des personnes âgées.

Contrairement aux affirmations répétées du gouvernement, l'augmentation de la CSG sur les retraites, appliquée depuis janvier 2018, touche des retraites y compris très faibles ! Car le taux



de CSG (normal, réduit ou nul), comme ici son augmentation, se détermine en fonction du revenu, non pas de la personne, mais de son couple dès lors qu'elle est mariée ou pacsée. Ce qui signifie que les femmes, qui ont en moyenne des retraites bien plus faibles que leur conjoint, voient leur pension diminuée si leur conjoint touche une pension suffisante pour faire passer le revenu du couple au-dessus du seuil défini. Pour donner un exemple, une femme avec 600 euros de retraite est touchée par la hausse de la CSG dès que son conjoint gagne plus que... 1230 euros ! Ce n'est pas la petite « rectification » annoncée récemment par le premier ministre - qui ne concernera que peu de retraités et pas avant 2019 - qui changera grand chose à cette injustice. La fiscalité basée sur le couple et non sur la personne est critiquée depuis longtemps comme étant discriminatoire envers les femmes et contraire à l'égalité entre les sexes.

Toujours sur les retraites, E. Macron a annoncé une nouvelle « réforme » visant à instaurer un régime par points. Or, ce système, outre occulter la question principale qui est celle de la répartition de la richesse produite, a pour principe de renforcer le lien entre cotisations et pensions, ce qui réduit en contrepartie - voire fait disparaître - les mécanismes de solidarité (minimum retraite, pensions de réversion, droits familiaux)... qui bénéficient majoritairement aux femmes. On le voit, alors que l'égalité entre les femmes et les hommes devait être un chantier majeur du quinquennat Macron, la réalité se révèle bien différente !

Comme le disait Pierre Bourdieu, les femmes ont partie liée avec l'État social. Sa régression actuelle affaiblit concrètement l'égalité entre les femmes et les hommes et l'émancipation de tous. Il s'agit donc, à l'opposé de la politique menée, de promouvoir un État social en tant qu'outil pour la réalisation des droits sociaux, avec des services publics améliorés, répondant aux besoins fondamentaux et associant les principes de solidarité et d'égalité entre les sexes.

*Fatima Benomar, Co-porte-parole des effrontés-es, Huayra Llanque, Commission Genre d'Attac, Christiane Marty, Fondation Copernic, Céline Piques, Porte-parole d'Osez le féminisme ! Suzy Rojzman, Porte-parole du Collectif national pour les droits des femmes*

## **9 - Projet de loi renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes : le HCE propose des amendements**

Le Haut Conseil à l'Égalité publie une Note de positionnement relative au projet de loi renforçant la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Cette note, ci-jointe, présente les propositions d'amendements au texte que Danielle Bousquet, Présidente du HCE, a portées lors de son audition par la Commission des lois le mercredi 11 avril et par la Délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale le jeudi 12 avril. Le Haut Conseil à l'Égalité a d'ores et déjà salué les objectifs visés par le projet de loi dans un communiqué de presse du 21 mars 2018.

Si le Haut Conseil à l'Égalité estime tout à fait satisfaisants les articles 1 (relatif aux délais de prescription) et 3 (qui interdit les « raids » numériques), il émet en revanche les réserves suivantes :

- Le HCE est favorable à l'objectif poursuivi par la création de « l'outrage sexiste » prévu par l'article 4, mais appelle à l'intituler « agissement sexiste », à préciser sa rédaction et à augmenter son niveau de répression - conformément aux recommandations de sa « Contribution relative à la verbalisation du harcèlement dit « de rue » ;

- En dépit de sa large contribution au débat public sur la définition d'un seuil d'âge suite à son Avis pour une juste condamnation sociétale et judiciaire du viol et autres agressions sexuelles et de son soutien évident à l'objectif poursuivi, le HCE est défavorable à la rédaction de l'article 4. En l'état, le texte n'empêchera pas que le consentement d'un.e enfant puisse être interrogé lors d'un procès : un nouveau Pontoise est possible. Il augmente par ailleurs le risque de déqualification de viols et agressions sexuelles en « atteinte sexuelle sur mineur de 15 ans », alors que la reconnaissance du crime commis est essentielle pour les victimes. Le HCE renouvelle donc les recommandations de son Avis de 2016 et maintient qu'il est conforme à l'impératif de protection des enfants et à nos principes fondamentaux que la loi reconnaisse : Qu'un.e enfant de moins de 13 ans n'a jamais le

discernement lui permettant d'accepter ou de refuser un rapport sexuel ; Qu'un adulte ne peut ignorer ceci.

Par conséquent, l'écart d'âge, produisant une asymétrie (psychique, physique, émotionnelle, affective, mentale) entre l'adulte et l'enfant, doit suffire à reconnaître l'agression sexuelle ou le viol s'il y a eu pénétration.

. Au-delà des dispositions déjà prévues, le HCE appelle à compléter le texte par des mesures permettant de renforcer la lutte contre les violences sexistes et sexuelles : en précisant les éléments constitutifs des violences sexuelles, en prenant en charge les soins liés au psycho traumatisme des victimes et en condamnant les violences sexistes et sexuelles en ligne tel que recommandé dans son rapport "En finir avec l'impunité des violences faites aux femmes en ligne : une urgence pour les victimes", publié en février 2018. Le Haut Conseil appelle également à créer un nouvel article premier présentant les principes-directeurs d'une politique de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, ainsi qu'un titre nouveau, prévoyant une évaluation des effets de la loi et des moyens alloués à sa mise en œuvre.

Le HCE escompte que ses propositions viendront nourrir le débat public et le travail des parlementaires.

## **10 - IVG : «Est-ce véritablement nécessaire de relancer un débat ayant déjà déchiré notre société ? »- Virginie Ballet - libération.fr**

Retour vers le futur au Palais du Luxembourg : ce mardi, alors que les sénateurs débattaient d'une proposition d'élus communistes visant à inscrire le droit à l'interruption volontaire de grossesse dans la Constitution, ont ressurgi de vieilles rengaines conservatrices sur ce sujet hautement sensible. Et, une fois de plus, le célèbre discours de Simone Veil en faveur d'une légalisation de l'avortement a été brandi par la droite. Quitte à tordre quelque peu la réalité des faits. Ainsi, Nicole Duranton, sénatrice LR de l'Eure, a-t-elle commencé son allocution par ce qui se voulait à un «*hommage*» à l'ex-ministre de la Santé, récemment décédée, et à qui l'on doit la loi du 17 janvier 1975. La sénatrice a rappelé ces mots de Simone Veil : «Je le dis avec toute ma conviction, l'avortement doit rester l'exception, l'ultime recours pour des situations sans issue.» Mais la sénatrice a omis de préciser que ce discours de consensus avait pour objectif de trouver l'équilibre nécessaire pour faire adopter le texte par le Parlement, à une époque où les avortements illégaux causaient des ravages sanitaires.

Poursuivant ce voyage dans le temps, Nicole Duranton a ensuite cité Henry Berger, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales en 1974, pour qui «le problème posé est grave, il suscite les passions et déchaîne les controverses». Et l'élue LR d'enchaîner : «*Etait-ce véritablement nécessaire de relancer un débat ayant déjà déchiré notre société ?*» Pour elle, il est carrément question de «*préserver l'héritage de Simone Veil*» en ne touchant plus à son texte, et en n'encourageant ni ne banalisant l'avortement, qui ne doit «en aucun cas devenir un moyen de contraception», a-t-elle dit. Alors, en faire un droit fondamental, comme le souhaitent les initiateurs de cette proposition de loi, serait à ses yeux «une déviance» : «Nous vivons dans une étrange société qui trouve des preuves de vie sur Mars et non dans l'embryon humain», a-t-elle osé. «*Des raisons objectives d'être inquiets*» : Cet argumentaire, basé sur les volontés supposées de Simone Veil, est une rengaine récurrente chez les conservateurs comme chez les mouvements anti-choix (l'un d'eux, En marche pour la vie, utilise d'ailleurs ce même extrait du discours de Simone Veil sur l'avortement comme «exception» pour avancer que «c'est lui faire la pire injure aujourd'hui que de falsifier ainsi le sens de la loi qui porte son nom, pour la travestir en un "droit fondamental" aberrant»). En 2014 déjà, lors de l'examen du projet de loi visant à supprimer le délai de réflexion entre la première consultation et l'IVG, l'UMP avait eu recours à la figure de Simone Veil pour justifier son refus de faciliter l'accès des Françaises à l'avortement.

Or, a défendu la sénatrice communiste du Val-de-Marne, Laurence Cohen, l'une des initiatrices de ce projet de loi visant à constitutionnaliser l'IVG, il y a des «raisons objectives d'être inquiets» pour l'accès à l'IVG en France. Et d'énumérer : la «vague conservatrice qui touche tous les pays», la propagande déguisée exercée par les anti-choix sur Internet, cible de l'extension du délit d'entrave adoptée poussivement l'an dernier, ou encore la fermeture d'environ 130 centres pratiquant l'acte en l'espace de dix ans. Graver cet acquis dans le marbre permettrait, pour l'élue, «l'envoi d'un signal fort, point d'appui inestimable pour les femmes du monde entier».

bi: Appelée à la tribune, Agnès Buzyn, ministre de la Santé et des Solidarités, a estimé qu'il n'est pas nécessaire de constitutionnaliser le droit à l'IVG, jugeant qu'il faut «éviter à tout prix l'inflation législative, a fortiori en matière constitutionnelle». Toutefois, la ministre a insisté sur la «nécessité, aujourd'hui plus que jamais, de continuer notre combat» pour «un droit durement acquis». Ce qui passe, a-t-elle promis, par des mesures favorisant une «offre accessible, diversifiée et de proximité» en la matière, promettant de renforcer l'information fiable.

L'inscription de ce droit dans la Constitution semble mal avancée : pour aboutir, une proposition de loi constitutionnelle venue d'un membre du Parlement doit être adoptée par les deux chambres, puis faire l'objet d'un référendum. «Aucun texte n'a franchi toutes les étapes de procédure», avertit le Sénat sur son site.

## **11 - Nantes va ouvrir un centre pour les femmes battues unique en France**

C'est un projet que Johanna Rolland avait inscrit dans son programme dès 2014, « un projet nécessaire, qui a du sens », selon la maire (PS) de Nantes. Un centre de consultation post-traumatique pour les femmes victimes de violences ouvrira au deuxième semestre 2019. Il sera installé au septième étage d'un bâtiment en cours de construction à l'angle du boulevard Vincent-Gâche et de la rue François-Albert, sur l'île de Nantes.

Cet espace de 700 m<sup>2</sup> sera ouvert 7j/7 et 24h/24. Il accueillera en son sein des médecins, des psychologues, une aide juridictionnelle et quelques chambres d'urgence. « C'est triste à dire mais c'est un projet unique à l'échelle du pays », précise Johanna Rolland. Il existe en France d'autres établissements du même type comme la Maison des femmes de Saint-Denis ou le Cauva de Bordeaux mais ils sont spécialisés dans un domaine alors que le projet nantais répond à « une approche globale : médicale, juridique et sociale », selon l'adjointe au maire chargée de la vie associative, de l'égalité et de la lutte contre les discriminations, Aïcha Bassal.

*Une porte d'entrée unique* : Le centre sera gratuit et accessible à tous. Il accueillera les femmes victimes de violence et leurs enfants. « Il y avait un besoin de créer une porte d'entrée unique, de coordonner tous les acteurs dans un même lieu », rappelle le maire de Nantes. Une équipe pluri-disciplinaire (travailleur social, conseiller juridique, psychiatre...) sera présente en permanence au centre. Une seconde phase de concertation permettra dans les prochains mois de préciser le fonctionnement du centre, la composition de l'équipe et l'aménagement du lieu.

Le volet financier du projet est également toujours soumis à discussions. « On continue d'échanger, le tour de table n'est pas encore terminé », précise Johanna Rolland qui espère convaincre d'autres partenaires institutionnels, privés ou associatifs de mettre la main au portefeuille. « La ville prend ses responsabilités et dans tous les cas, le projet se fera », assure le maire qui précise qu'il en coûtera 200.000 euros par an aux finances nantaises pour la location du lieu.

Près de 25.000 femmes violentées par an : « Jusqu'à présent, les femmes s'en sortaient en bricolant et à leurs frais, ce ne sera plus le cas », se réjouit Elisabeth Massamba-Debat, présidente de Solidarité femmes Loire-Atlantique, l'une des nombreuses associations ayant faites entendre leur voix lors de l'élaboration de ce projet de centre post-traumatique.

Selon un diagnostic mené par l'agence d'urbanisme de la région nantaise (Auran) en 2016 et 2017, 12.000 femmes à Nantes et 24.500 dans sur Nantes métropole seraient victimes de violences physiques et/ou sexuelles sur une année.

## **12 - L'affaire Cantat : Révélatrice des violences faites aux femmes - Les Effronté-e-s**

Lundi 16 avril prochain, le festival rennais « Mythos » accueillera de nombreux·ses artistes, notamment Bertrand Cantat, ancien chanteur du groupe Noir Désir condamné en 2014 pour avoir tué sa compagne Marie Trintignant.

Nous déplorons sa présence car, dans un contexte où une femme meurt tous les 2,5 jours des coups de son conjoint, et sachant que Bertrand Cantat a construit sa défense sur le mythe du « crime passionnel », programmer un tel artiste revient à cautionner les violences faites aux femmes.

Certes il a purgé sa peine, - ce qui n'est malheureusement pas le cas de beaucoup d'agresseurs - et nous croyons fermement au droit de rédemption et à la réinsertion de tous·tes les citoyen·nes.

Nous ne souhaitons pas dicter au public ce qu'il convient de faire, encore moins d'être dans une posture moraliste : c'est à chacun·e de choisir d'assister ou non à un concert de Bertrand Cantat. Mais programmer ce dernier lors d'un festival revient à imposer ce choix à tous·tes les festivalier·es. « Mythos » est également subventionné par la Ville de Rennes, donc l'argent du contribuable, et la Région Bretagne en est partenaire. Bertrand Cantat a le droit de faire des concerts. Nous considérons cependant que les pouvoirs publics pourraient soutenir d'autres chanteuses et chanteurs, et d'autres types de manifestations culturelles.

A Strasbourg, lors du concert de Bertrand Cantat le 7 mars, la Ville a organisé la projection, suivie d'un débat, du film "Jusqu'à la garde" de Xavier Legrand. Un exemple à suivre ! Nous appelons ainsi la municipalité rennaise et la Région Bretagne à financer des projets artistiques et culturels qui permettront de sensibiliser les citoyen·nes à l'égalité des droits entre les hommes et les femmes.

Rappelons-le, haut et fort : le crime passionnel n'existe pas. On ne tue jamais par amour.

## **13 - Violences sexuelles dans le sport : les raisons de l'omerta - WWW.lejdd.fr**

L'affaire Weinstein a libéré la parole des victimes d'agressions sexuelles. Mais dans le milieu sportif, le silence demeure. Cinéma, politique, médias : depuis l'affaire Weinstein, plusieurs secteurs ont été touchés par des révélations de faits de harcèlement ou d'agressions sexuels. Mais dans le monde du sport, et notamment chez les athlètes de haut niveau, le silence est assourdissant. Les récentes révélations du *Monde* concernant deux entraîneurs d'athlétisme de haut niveau, Pascal Machat et Giscard Samba, visés par des plaintes de jeunes femmes pour agressions sexuelles pour l'un et viol pour l'autre, font figure d'exception dans ce milieu, très secret. Pourquoi une telle omerta ?

Pour Véronique Lebar, présidente du Comité éthique et sport, l'importance de la performance dans le monde du sport joue un rôle important dans la rareté des témoignages. Elle estime que la volonté de réussir est "intégrée dans l'inconscient du sportif". "Il ne faut jamais baisser la tête et ça peut aussi s'appliquer lorsqu'ils subissent de la maltraitance. Certains sportifs vivent ça comme une énième épreuve à surmonter", explique-t-elle au *JDD*. Difficile alors d'admettre son statut de victime. Pour se protéger, on "banalise ou relativise en se disant : 'j'ai du mal comprendre' ou 'j'ai du mal ressentir'".

*Une remise en cause de la parole des victimes* : Pour remédier à ce silence, Véronique Le Bar milite pour une reconnaissance du phénomène par les pouvoirs publics. "Je ne suis pas d'accord avec Laura Flessel lorsqu'elle dit : "Non, il n'y a pas d'omerta sur le harcèlement sexuel dans le sport" [en novembre dans *L'Express* NDLR]. Le CIO a publié un rapport peu après la révélation de l'affaire Weinstein et il y est bien dit que tous les sports sont touchés. C'est une réalité et on attend du ministère qu'il l'affirme."

La docteure en médecine recommande aussi l'organisation d'une "grande table ronde avec des professionnels du secteur afin de mettre en place des actions de terrain". Pour briser le silence, l'essentiel, selon elle, est de "montrer aux victimes que la société est prête à les entendre".

Autre caractéristique du monde du sport : une proximité physique forcément importante. Pour Véronique Lebar, "il y a moins de tabou sur le corps dans ce milieu. On se touche pour rectifier un geste, pour empêcher de tomber. La limite est ténue et c'est là-dessus que jouent les prédateurs sexuels."

Avec aussi une certaine fascination des sportifs pour leur entraîneur, qui est l'une des clés de leur succès, présent ou à venir. Contributeur de l'ouvrage *Sport et virilisme*, Philippe Liotard a recueilli des témoignages de victimes qui, même longtemps après leur carrière, restent toujours fascinées par leur coach. "Des années après, elles me disaient : "C'était le meilleur entraîneur."

Sophie Michalet, jeune quinquagénaire, a subi une agression sexuelle de la part de son entraîneur d'athlétisme lorsqu'elle avait 14 ans. Lors d'un déplacement pour une compétition, l'homme s'introduit dans le dortoir des filles, commet des attouchements et l'embrasse de force. Aujourd'hui, elle réussit à raconter l'épisode mais cela ne fait qu'un an qu'elle arrive à qualifier les faits en "agression sexuelle". A l'époque, l'adolescente n'en parle à personne. "Le lendemain, c'était comme si il ne s'était rien passé. J'étais amoureuse d'un garçon de l'équipe. Une fille a vu ce qu'il s'est passé et je crois qu'elle lui en a parlé car après ça, il ne m'a plus adressé la parole. Par la suite, un bruit a couru dans le lycée disant que je couchais avec le prof de sport. Je n'ai rien dit par peur que cela amplifie les rumeurs. Je ne suis jamais retourné au club."

"J'avais une excellente relation avec cet homme, raconte Sophie Michalet. Ça ajoutait d'autant plus à ma culpabilité de le dénoncer. J'avais confiance en lui." Un épisode traumatisant qui "a affecté [s]on estime de soi". Des années plus tard, elle subit le harcèlement sexuel de son supérieur hiérarchique. "Je fais un lien entre ces deux épisodes, car ça a changé mon rapport aux hommes et ma capacité à mettre des limites, à me protéger. Certes, j'aurais de toute façon rencontré ce prédateur dans mon travail mais tout de même..."

Aujourd'hui, elle se forme pour devenir coach et aider les victimes d'agressions. "A l'époque, je n'avais même pas conscience de vivre une agression sexuelle. C'est surtout ça l'important : l'information." Impliquée dans le Comité éthique et sport, elle souhaite aussi donner la parole aux agresseurs afin de "changer les mentalités" et "co-construire de vrais espaces de réflexion".

*Tous les sports sont touchés* : Sébastien Boueilh tente, lui aussi et depuis plusieurs années, de briser cet épais mur du silence. Victime de viols durant sa jeunesse, cet ancien rugbyman s'est décidé à parler après 18 ans de secret. Aujourd'hui, il se dévoue entièrement à la cause des enfants victimes de pédophilie dans leurs clubs de sport. Il écume les écoles et les fédérations pour sensibiliser les plus jeunes et leur apprendre à se protéger des prédateurs sexuels.

Il a recueilli des milliers de témoignages et son constat est effarant : "Tous les sports sont touchés. Volley, pétanque, football, baseball... Dans toute la France et les DOM-TOM." Mais les fédérations et les clubs préfèrent étouffer les affaires "pour ne pas ternir l'image de leur sport", assure-t-il. "C'est un milieu extrêmement fermé." Et les sportifs victimes préfèrent ne rien dire par peur de mettre fin à leur carrière. "C'est compliqué de continuer sa carrière lorsqu'on révèle des choses. J'ai reçu [mercredi] deux jeunes rugbymens victimes d'agressions. Jamais ils ne le diront à leur équipe par peur des moqueries, du bizutage."

*Avec l'arrivée des JO, une baisse des témoignages à craindre ?* Difficile de se défaire de cette emprise, notamment au plus haut niveau. Sébastien Boueilh se dit même inquiet avec l'arrivée des JO 2024 à Paris : "On a peur qu'il y ait une augmentation des agressions et surtout moins de témoignages. Dans l'athlétisme, le chantage est d'autant plus fort lorsqu'on atteint le but ultime des JO. L'agresseur est en position de force. Il amène le sportif vers son rêve et en contrepartie

achète son silence." Une inquiétude partagée par Véronique Le Bar : "Avec les JO, il y a encore plus de pression. Il y a un vrai risque de ne pas être sélectionné si l'on parle. Tout le monde le sait." Ne pas être sélectionné est un risque, mais il existe aussi celui d'être écarté de son club. "Tous les témoins que je connais ont quitté leur club, révèle Philippe Liotard. Elles ont arrêté leur pratique voire changé de région." Et même des années après, la reconstruction est difficile. "Une athlète m'a téléphoné longtemps après les faits, elle avait vu son agresseur à la télévision aux JO et était effondré

Pour remédier à ce silence, Véronique Le Bar milite pour une reconnaissance du phénomène par les pouvoirs publics. "Je ne suis pas d'accord avec Laura Flessel lorsqu'elle dit : "Non, il n'y a pas d'omerta sur le harcèlement sexuel dans le sport" [en novembre dans L'Express NDLR]. Le CIO a publié un rapport peu après la révélation de l'affaire Weinstein et il y est bien dit que tous les sports sont touchés. C'est une réalité et on attend du ministère qu'il l'affirme."

La docteure en médecine recommande aussi l'organisation d'une "grande table ronde avec des professionnels du secteur afin de mettre en place des actions de terrain". Pour briser le silence, l'essentiel, selon elle, est de "montrer aux victimes que la société est prête à les entendre".

## DÉBATS, CONFÉRENCES, SORTIES MILITANTES

### 14 - Femen Riot Party, 10 years anniversary - Paris - 19 avril

Qui aurait parié, il y a 10 ans, qu'un petit groupe de femmes venues d'Ukraine deviendrait l'un des mouvements féministes le plus visible, discuté, adoré (et bien sur aussi détesté) aujourd'hui ? Que le QG des FEMEN deviendrait Paris, après avoir fui Kiev ? Que des dizaines de Françaises mais aussi d'Espagnoles, de Suédoises, de Turques, de Tunisiennes, d'Allemandes, de Canadiennes et d'Américaines barderaient elles aussi leurs corps de slogans et leurs cheveux de couronnes de fleurs pour dénoncer les oppressions sexistes, politiques et religieuses dont elles sont victimes ? Qu'en 2018, des Iraniennes auraient l'idée de monter une branche FEMEN, au moment historique où les femmes descendent dans la rue pour se battre contre le port du voile obligatoire ?

Qui aurait imaginé que FEMEN réussirait à défier tous les services de sécurité approchant Poutine et Berlusconi, réussissant à faire taire Marine Le Pen ? Avec fougue, passion, humour, et détermination (mais aussi beaucoup d'engueulades, évidemment).

FEMEN a apporté ses méthodes et ses utopies dans cette nouvelle ère féministe qui ne cesse de grandir et de se fédérer. Pour fêter nos 10 ans, nous avons choisi la Bellevilloise - qui vient aussi de fêter sa décennie - haut lieu du militantisme et du féminisme pop.

Pour son anniversaire, FEMEN a vu les choses en grand (on ne se refait pas), une Riot Party, avec des talks, des expos, des concerts et des DJ set. Le tout performé par des artistes de haute volée... Ne gâchons pas la surprise. Une fête bien préparée se tease comme une action commando. Nous referons le monde ensemble à la Bellevilloise le 19 avril. Et, dès le lendemain partout ailleurs. N'oubliez jamais qu'il suffit d'un petit groupe de personnes pour changer le monde. Et cela compte pour vous (oui toi là) aussi.

Tous les artistes présents à notre Riot Party participent bénévolement. Comme, à ce jour, aucun milliardaire ne nous finance (on casse un mythe), vous pourrez faire un don de 1 à 10.000 euros à l'entrée. L'argent servira à financer nos futures actions, à faire trembler les dictateurs, extrémistes et patriarches du monde entier, et résonner le féminisme partout, tout le temps.

Pour venir, il faut s'inscrire ici : <https://femenriotparty.eventbrite.fr>

Jeudi 19 avril - 19h - La Bellevilloise - 19/21 rue Boyer - 75020 - Métro Ménilmontant

### 15 - Cafémisme Les Effronté-e-s : « L'hétéronormativité » - 28 avril

Avec Natacha Chetcuti, 16h, Café Lieu-Dit, 6 rue Sorbier, 75020 Paris

## **16 - Colloque» : « 1968-2018 les Mais des féministes... luttes des groupes femmes d'entreprises et des commissions syndicales » - Collectif national Droits des Femmes - 5 mai**

Le Collectif National pour les Droits des Femmes organise le un colloque intitulé :

« Mai 68 nous a faites ». Plus qu'un anniversaire, nous voulons « célébrer » une filiation, la force d'un mouvement social, sans précédent dans le monde occidental, qui a vu se dresser une génération étudiante et près de 9 millions de grévistes durant plusieurs semaines. Cette grève illimitée, la volonté, exprimée dans le monde entier, de révolutionner en profondeur l'ordre établi, ont fait se lever des hommes...et des femmes. Actives dans les manifs, les comités de grèves ou sur les barricades, leur histoire est souvent occultée. La parole des femmes, la déferlante féministe, n'apparaissent que 2 ans après. Mais les femmes tiennent là leur expression : la marmite bout et le torchon brûle. Les féministes sont présentes partout. Y compris dans les lieux de travail où elles créeront des groupes femmes d'entreprises et des commissions syndicales en lien direct tant avec le MLF qu'avec les mouvements sociaux. C'est cette histoire là que nous voulons raconter, celle de plus d'une décennie d'espérance, de combats fous, de victoires et peut être d'illusions. Cette histoire qui nous mène à toujours lutter pour conquérir l'égalité dans un monde sans exploitation, sans racisme et sans oppression

5 mai de 9h30 à 18h30, Mairie du 4<sup>ème</sup>, 2 place Baudoyer, métro Hôtel de Ville,  
Inscription obligatoire : <https://bit.ly/2Ge75ac>

## **17 - Concert à la Maison des Femmes de St Denis - 3 mai**

En 18 mois, la Maison des Femmes de St-Denis a accueilli des centaines de femmes victimes de violence à travers plus de 15 000 consultations (35 à 50 par jour). Le but de notre association est d'offrir un accompagnement et un parcours de soin aux femmes victimes de violences (conjugales et sexuelles, mariages forcés, ex-ci-sion).

Le mouvement #MeToo a été un extraordinaire moment de libération de la parole des femmes et nous souhaitons continuer sur cette voie afin de créer un réseau de "Maison des femmes" partout en France pour accueillir les 250 000 femmes victimes de violence. C'est l'objectif que l'équipe de la Maison des Femmes de St-Denis et tout son réseau s'est fixé pour les 5 ans à venir.

Afin de mener à bien cette mission, nous avons lancé le mouvement #SoyonsDesHeroines avec la chanteuse Inna Modja. Dans ce cadre nous avons lancé une campagne de [crowdfunding](#) avec le soutien de GoFundMe : <https://www.gofundme.com/soyonsdesheroines>

Nous organisons le 3 mai à 20h un concert de solidarité 100 % digital en présence de notre marraine Inna Modja et d'autres artistes (Amir, Brigitte, Camille, Jeanne Cherhal, Imany, Joyce Jonathan et Olivia Ruiz). Les artistes et d'autres invités surprises viendront prendre la parole afin de continuer à sensibiliser les personnes autour des violences faites aux femmes : <https://www.facebook.com/events/165503834158822/>

## **CINÉMA, THÉÂTRE, LIVRES, TÉLÉ, EXPOS, SORTIES...**

### **18 - Livre : Mon MLF - Marie-Jo Bonnet**

Extrait : Le MLF a changé ma vie. Oui, nous autres filles du MLF avons changé le monde et l'aventure n'a été ni austère ni ennuyeuse. On se devait d'être drôles, impertinentes, imaginatives, radicales, les slogans fusaient comme des feux d'artifice : "Une femme sans homme, c'est comme un poisson sans bicyclette", "il y a plus inconnu que le soldat inconnu, sa femme!" Des Gouines Rouges à la Spirale, en passant par le groupe d'études féministes de l'université Paris VII et bien d'autres collectifs fondés dans le feu de l'action, j'ai participé aux grands combats de toute une génération.



La liberté des femmes est une conquête récente, on est prié de s'en souvenir et de la défendre. Avis aux jeunes générations ! » Marie-Jo Bonnet

Épopée d'une génération et d'une époque, ce livre raconte, de l'intérieur, et pour la première fois, la naissance, les espoirs, les combats du M.L.F, à travers le regard de l'une de ses activistes les plus célèbres, Marie-Jo Bonnet, auteure notamment de *Adieu les rebelles* et *Simone de Beauvoir et les femmes*.

*C/O Albin Michel - 21euros50*

### **19 - Livre : « Le ventre des femmes : capitalisme, racialisation, féminisme » - Françoise Vergès**

En 1970, le *Nouvel Observateur* publie «L'île du docteur Moreau», un article révélant les milliers d'avortement et stérilisations sans consentement ayant eu lieu dans les années 60-70 sur l'île de La Réunion. Les médecins et autres spécialistes tout désignés ne sont pas ou peu condamnés, et le scandale finit vite aux oubliettes. En France, c'est un tout autre moment : les manifestations pour le droit à la contraception et en faveur de l'avortement battent leur plein sous l'égide du MLF\* et aboutiront à la loi Veil de 1975. Dans ce dernier ouvrage, Françoise Vergès passe au peigne fin les contradictions de l'État français quant à sa gestion du ventre des femmes en métropole et dans les départements d'outre-mer.

L'auteure a par ailleurs publié des ouvrages et articles sur les mémoires de l'esclavage, les figures de Frantz Fanon et d'Aimé Césaire, la postcolonialité, les processus de créolisation ou le féminisme décolonial. A l'heure où Macron ose encore parler de « défi civilisationnel » à propos de la surnatalité en Afrique, voilà un livre qui nous rappelle que les féminismes s'inventent, se pratiquent mais ne se ressemblent pas.

*Éditions Albin Michel, 2017.*

### **20 - Livre : «Pour une théorie féministe du politique» - Eleni Varikas**

Philosophe et polyglotte, Eleni Varikas explore la dimension politique de la domination - la sujétion des femmes et des esclaves, leur exclusion de la démocratie, la naturalisation des inégalités et des oppressions. Faisant du genre un «concept voyageur», elle travaille sur la modernité avec Locke et Adorno, Virginia Woolf et Hannah Arendt, Donna Haraway et Angela Davis. Ce recueil invite à repenser le concept d'universalisme à la lumière de l'infériorisation des femmes, et celui de la liberté moderne à la lumière de l'esclavage et de la colonialité. Les textes sont tour à tour présentés par Michelle Perrot, Toni Negri, Catherine Achin, Elsa Dorlin, Martine Leibovici, Michaël Löwy, Keith McLelland et Sonya Dayan-Herzbrun.

Professeure émérite de science politique à l'Université Paris 8, Eleni Varikas compte parmi les introductrices du concept de genre en France. En l'affinant dès les années 1990 du côté de ce qu'elle nomme « conscience de genre », elle s'est attachée à renouveler l'historiographie en insistant sur les enjeux épistémologiques des notions de conscientisation ou d'expérience vécue comme des frontières du politique.

Dans la continuité de la Théorie Critique développée par les philosophes de l'École de Francfort, son œuvre travaille les impensés de l'universalisme, de la citoyenneté, de la parité, de la distinction entre privé et public, de la subjectivité et de ses déconstructions - et dévoile ce faisant les apories de leurs lectures nationalistes.

Eleni Varikas rassemble plusieurs de ses textes majeurs. Présentés dans un ordre chronologique qui restitue son cheminement intellectuel, ils sont tour à tour introduits par des compagnes et des compagnons de vie et de pensée dont la lecture souligne, depuis des points de vue divers, l'importance de son travail.

*Éditions Ixe - 272 pages - 19 euros - Novembre 2017*

**21 - Théâtre : L'histoire de la princesse** - de Sonia Ristic - Paris - 11 avril au 16 mai

Et si votre plus belle histoire devenait votre pire cauchemar ? Et si l'une des figures tutélaires de votre enfance était accusée de terrorisme et de violence ? Avec L'Histoire de la Princesse, la Rolls Royce des contes pour enfants révèle sa vraie nature de citrouille...

Dépossédée de tout choix, régie par son destin, condamnée à dormir cent ans en attendant le patin du Prince Charmant, la Belle ou Bois Dormant décide de s'échapper du conte pour se frotter au monde. Elle y fait l'expérience de l'amour, mais aussi la connaissance de la violence. La violence du silence, de l'indifférence, de la souffrance des laissés pour compte. Une histoire de révolte, un refus d'être dompté.e par les fers, par les contes chuchotés aux oreilles des petites filles depuis la nuit des temps et par l'Histoire qui se répète.

*Théâtre Clavel du 11 avril au 16 mai - tous les mercredis soirs à 21h30 - 3, rue Clavel - 75019 Paris*

*Tarif réduit / groupes de 4 pers. mini : 8 euros (sur place) - Tarif en ligne : 11 euros*

*(sur le site <http://www.billetreduc.com/207278/evt.htm>) - Tarif plein : 14 euros (sur place)*

*Facebook: L'Histoire de la Princesse ou le procès de la Belle au Bois Dormant*

*Pour les réservation (plein tarif et réduit): [cie.farfaraway@gmail.com](mailto:cie.farfaraway@gmail.com)*